TRÉGUENNEC

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902928-20260605-2026_45-DE

Date de convocation :
29 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Nb de procurations : 1
Nb de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à vingt heures le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Jean-Daniel MAO, Maire.

Etaient présents : Emmanuelle BARGAIN, Monique BARSACQ, David CARVAL, Bertrand GRABOWSKI, Nolwenn GUIZIOU, Max HURDEBOURCQ, Loïc LE BRUN, Jean-Daniel MAO, Sophie MAXIMIN, Stéphane MOREL.

Etaient absents représentés : Agathe RAMPILLON a donné pouvoir à Loïc LE BRUN.

Etaient absents non représentés :

Secrétaire de séance : Monique BARSACQ.

2026-45 Convention SDEF - Eclairage public du lotissement communal Trouz ar Mor

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du lotissement Trouz ar Mor, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Tréguennec afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maitrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses d'éclairage public s'élève à 9 900,00 € HT, soit 11 880,00 € TTC.

Part communale	.....	8 400,00 €
Financement du SDEF	.....	1 500,00 €
Soit un total HT de	.....	9 900,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :
- d'accepter la réalisation des travaux d'éclairage public du lotissement communal Trouz ar Mor.

- d'accepter la participation communale estimée à 8 400,00 € HT

- d'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

VOTE DU CONSEIL			
Convention SDEF - Eclairage public du lotissement communal Trouz ar Mor	**Pour**	**Contre**	**Abstention**
	11	0	0

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Jean-Daniel MAO

MAIRIE DE TRÉGUENNEC (FINISTÈRE)